

#### MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

# AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 61/88

Concerne: Demande de crédit de Fr. 4'420'000 .-- pour l'amélioration du port des Abériaux.

Municipal responsable: M. Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1.-Introduction

Actuellement, le port des Abériaux peut contenir 175 bateaux amarrés, très mal abrités par le fait que du côté Est, il n'existe qu'une passerelle supportant le tuyau de l'exutoire de la Step et laissant passer la houle de bise, principalement.

La Municipalité désire donc créer les jetées de protection nécessaires pour tranquilliser le plan d'eau par tous les vents, en profitant de l'occasion pour aménager l'intérieur du port en portant le nombre des places d'amarrage de 175 actuellement à 360.

Lors de sa séance du 3 juin 1987, le Conseil communal a accepté une demande de crédit de fr. 50'000.-- pour entreprendre des sondages au large du port des Abériaux. Ces sondages ont été effectués du 3 au 5 août 1987. Le résultat nous a été communiqué par le Bureau De Cérenville au mois de décembre de la même année.

M. R. COTTIER, ingénieur EPFL à Lausanne, a analysé le rapport De Cérenville et a étudié trois variantes. Suites à ces différentes études, nous pouvons vous faire les propositions suivantes.

#### 2.- Propositions

La disposition des jetées délimitant la passe d'entrée dans le port permet une protection efficace du port contre les houles de bise et de vent, une navigation aisée (même à la voile, par tous les vents) à travers cette passe, et aussi un écoulement à l'extérieur de l'énergie produite par la houle de bise dans l'avant du port.

Côté Est, une jetée nouvelle (parallèle à la passerelle existante) mettra le port complètement à l'abri de la houle de bise. Pour des raisons de risque de gel des embruns sur les bateaux en hiver, il n'y a aucun amarrage prévu à cette jetée Est. Les bateaux amarrés sur le côté Lausanne de la passerelle actuelle seront principalement des barques ou des bateaux à moteur, en raison de la passe d'entrée de dimension modeste correspondant à cette zone.

La passerelle actuelle B-E séparera donc le port en deux parties. Il faut en effet s'accommoder

de cet ouvrage existant. Mais cette disposition a aussi l'avantage de conserver l'exutoire de la Step (tuyau sous la passerelle B-E) tel qu'il est, en maintenant sa sortie hors du port.

Nous avons aussi prévu, dans le cadre de cette transformation, l'installation d'une grue, comme tout port moderne en est maintenant équipé.

Les quatre estacades nouvelles sont prévues flottantes, avec prises d'eau et d'électricité tous les 15 à 20 m.

Le dragage, prévu sur une partie importante du port, correspondra à une hauteur d'eau de 2.80 m. en été, et 2.00 m. par basses eaux exceptionnelles (années bissextiles).

#### 3.- Travaux envisagés

Ils sont illustrés par les plans annexés.

- Création de cinq tronçons de jetées (H-I, J-E, E-K, L-M et N, comme indiqué sur les plans), tous inaccessibles à pied et non prévus pour y amarrer des bateaux.
- Création d'un petit terre-plein de 315 m2 environ, à l'angle Nord-Est du port, pour y installer une grue. Le quai sera à parement vertical et la place de lavage pourvue d'installations requises par le Service cantonal pour l'épuration des eaux.
- L'extension du quai Nord, côté Ouest, par la suppression du décrochement central actuel. Le glacis Ouest sera supprimé. La surface gagnée sera de 380 m2. Ainsi le quai Nord pourra recevoir environ 15 dériveurs supplémentaires, malgré la perte occasionnée par la création de la place de la grue avec son accès.

Par ailleurs, ce quai n'est pas prévu pour l'accostage des bateaux.

- La mise en place de 4 estacades flottantes totalisant 352 m. de longueur, avec la réfection de tous les amarrages, le port ayant une capacité de 360 places à l'eau.
- La démolition du muret de la passerelle existante B-E et l'aménagement du même côté pour l'amarrage des bateaux (en principe : bateaux à moteur ou à rames dans cette zone).
- Le dragage partiel du port, l'autorisation de noyage des matériaux au large de Bursinel étant déjà accordée par l'Etat.

L'éclairage et la signalisation de l'entrée ont déjà reçu l'approbation de l'inspectorat de la navigation, tels que nous les avons proposés.

L'accès à la place de la grue depuis la Step est déjà réalisé, et n'entre donc pas dans les travaux prévus dans ce dossier.

#### Conception des ietées

Celles-ci sont déterminées par le fait que le sol sous-lacustre est de très mauvaise qualité, et d'une portance faible.

Près du bord, la jetée H-I sera composée de matériaux pierreux et d'enrochements, avec un

profil classique. Puis, plus on s'éloigne du bord, plus la jetée devient haute et pesante. Il faut adoucir la pente des talus de la jetée pour éviter le poinçonnement du sol. La jetée E-J présente des talus à pente 1 : 2, donc très aplatie.

Les jetées E-K, L-M et N, à l'Ouest de la passerelle existante, sont trop profondes pour pouvoir maintenir le même profil. D'entente avec notre conseil en géotechnique, nous avons prévu pour ces trois jetées un double rideau de palplanches, avec remplissage à l'intérieur par des matériaux pierreux. Le couronnement émergeant de l'eau - donc la partie visible - sera constitué par des enrochements comme pour une jetée classique (voir croquis annexé).

#### Parc pour voitures

Il n'est pas compris dans les travaux proposés ici. Nous mentionnons cependant pour information qu'il entre dans les intentions de la Municipalité de créer un important parking au Sud immédiat de la RC 1 b, au droit du terrain de sport et donc du port.

L'emplacement de ce parking est figuré sur la situation à l'échelle 1 : 5'000 du plan. Sa capacité sera de 264 voitures et 4 cars, destinée à la place de sport et de loisirs, en voie de réaménagement, au port et, le cas échéant, au Musée National (Château de Prangins).

C'est dire qu'en ce qui concerne le port, le problème du parking trouvera une solution satisfaisante.

#### 4.- Enquête et renseignements divers

Le projet a été mis à l'enquête publique du 2 au 22 août 1988. Trois personnes, actuellement au bénéfice d'une autorisation d'immerger un corps-mort à l'emplacement des digues H-I et J-E projetées, demandent le déplacement de leurs corps-morts plus à l'Est ou l'acceptation de leurs bateaux dans le port des Abériaux. Pour deux d'entre eux, cette dernière solution va être envisagée. Pour le troisième (catamaran), le Service cantonal des eaux est en principe d'accord de déplacer le corps-mort pour permettre la construction des digues H-I et J-E comme prévu.

#### Mise en soumission

Pour la construction des jetées, de la place de la grue et pour le dragage, une soumission a été demandée à la Maison SAGRAVE, qui est la seule entreprise de la région pouvant effectuer ce genre de travaux. Pour les autres postes, plusieurs entreprises ont été invitées à remplir des soumissions.

Un nouveau règlement du port devra être élaboré. Il vous sera soumis pour approbation lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

#### 5.- Coût de l'opération

#### A) Travaux de génie civil pour jetées et place de la grue

			===========		
	à reporter :	fr.	1'059'400		
3.	Jetée E - J	fr.	497'308		
2.	Jetée H - I	fr.	338'092		
1.	Installation de chantier	fr.	224'000		

	Report:			fr.	1'059'400
	4. Jetée L - M (palplanches Larssen 62	, ren	nplissage au		
	sable			fr.	691'236
	5. Jetée E - K (idem ci-dessus)			fr.	456'571
	6. Jetée N (idem ci-dessus)			fr.	141'843
	7. Dragage (à la cote 369.50)			fr.	174'600
	8. Place de la grue			fr.	205'877.40
	9. Suppression du garde-corps BE			fr.	28'964
	10. Tubes et socles d'éclairage	000		fr.	9'358
	- Hausse aciers entre juin et juillet 1			fr.	43'680
	<ul> <li>Hausse probable 1988-1989 (sauf set l'Icha) environ 4 %</li> </ul>	sui ie	es aciers	٤	1101401 00
	Rabais 4.24 %			fr.	112'461.20
	habais 4.24 %			fr.	123'990.60
	arrêté forfaitairement à :			fr.	2'800'000
<u>B)</u>	Travaux de génie civil pour extension du c	quai N	Nord	fr.	132'000
C)	Estacades flottantes et passerelles d'accès				
<u> </u>	(332 m + 20 m = 352 m)	fr	370'540		
	(862 111 1 28 111 - 862 111)		370 340.		
	Plus-value pour conduites et prises d'eau				
	et électricité sur les estacades, tous les				
	20 m. environ (estimation)	fr.	77'440	fr.	447'980
	(community				117 000.
D)	Chaînes-mères et corps-morts			fr.	62'600
E)	Amarrages (320 places; les amarrages				
	en bout de la jetée Staempfli sont con-				
	servés tels quels)				
	- type d'amarrage en V assurant une				
	bonne tenue latérale, par chaînes		1001000		
	et bouées	fr.			
	- plus régie probable	fr.	3'000	tr.	142'900
E \	Ponfaroment de la letée Ctermelli				
E)	Renforcement de la jetée Staempfli				
	sur 30 m. de longueur environ, au droit				
	de la jetée N, par 25 tirants à la base de				
	la jetée (précaution contre les vibrations				
	du sol lors du battage des palplanches)			fr.	17'000
G)	Passerelle métallique secondaire				
<u> </u>	sur le côté Est de la passerelle actuelle				
	B-E, passerelle au niveau 372.75.				
	Longueur : 136 m.				201460
	Longueur . 100 m.			fr.	39'468
H)	Installation de la grue				
	Bras 5.50 m 8 T. Hauteur sous cro-				
	chet: 7 m. Levage et rotation par moteurs				
	à reporter :			fr.	3'641'948
				=====	=========
				8	

		<u>Total</u> :	fr.	4'420'000			
×	R)	Réserve pour imprévus	fr.	216'000			
	Q)	Réserve pour augmentation 1988-1989 : 2.5 % sur postes C à H soit 2.5 % de fr. 799'948	fr.	20'052			
	<u>P.)</u>	Contrôle de la déformation des palplanches par le laboratoire De Cérenville		10'000			
	O)	Géomètre, pour implantation et contrôles	fr.	10'000			
	<u>N)</u>	Vidoir pour WC chimique	fr.	10'000			
	<u>M.)</u>	Fouilles diverses pour conduites eau ou électricité, reforment des eaux de lavage vers la Step	<u>u-</u> fr.	10'000			
	<u>L)</u>	Amenée de l'eau à la grue et aux estacades		15'000			
	K)	Fosse et pompe des eaux de la place de lavage, près de la grue		7'000			
	Les	Les postes ci-dessous sont des estimations :					
		Total des coûts ayant été l'objet d'offres précises (soumissions rentrées)	fr.	4'121'948			
	1	(Les études préliminaires du problème géotechnique, faites principalement par le laboratoire De Cérenville, sont couvertes par un premier crédit de fr. 50'000 et ne sont donc pas comptées ici.)					
	<u>ገ</u> )	Honoraires d'ingénieur Forfait convenu selon contrat du 1.09.1987, pour l'ensemble du port et l'accès côté Est	fr.	270'000			
	Ц	<ul> <li>Eclairage et amenée d'électricité</li> <li>Feux de passe rouge et vert,</li> <li>10 réverbères blancs,</li> <li>Un mât central de 14 m., avec 2 projecteurs pour l'ensemble du port,</li> <li>Amenée des conduites électriques aux jetées, à la grue, au mât central et aux naissances des estacades (fouilles en terre non comprises)</li> </ul>	fr.	120'000			
		électriques, Derrich de démâtage, palonnier : Fourniture franco Prangins : environ fr. 75'000 Montage (estimation) fr. 9'^800 Icha (estimation) fr. 5'200 (la fondation est comprise dans A.8)		90'000			
		Report:	fr.	3'641'948			

Ces travaux ont été prévus au plan des investissements 1988 - 1989 et pourront être entrepris dès l'hiver 1988 - 1989. Leur durée est d'environ deux ans.

#### 6.- Financement et tarifs

Comme indiqué dans le tableau des investissements 1988 à 1994, joint au projet d'arrêté d'imposition 1989, les travaux du port ne doivent pas générer d'intérêts à charge du ménage courant de la Commune, dès lors que ces intérêts seront portés au compte de l'amélioration du port. Les tarifs de location, qui devront être réadaptés, devront couvrir les intérêts de l'emprunt et son amortissement, de même que les frais de gestion et d'entretien. Il est prévu que ces tarifs seront en principe calculés en tenant compte de la surface d'occupation (longueur x largeur) et non sur la longueur uniquement, comme actuellement.

#### 7.- Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 61/88 concernant une demande de crédit de

fr. 4'420'000 .-- pour l'amélioration du port des Abériaux,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

1/ d'adopter le préavis No 61/88 concernant une demande de crédit de

fr. 4'420'000 .-- pour l'amélioration du port des Abériaux,

2/ de financer cette opération, selon l'autorisation générale d'emprunter

accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances, par l'ouverture d'un compte courant de

construction,

3/ de porter au compte de l'amélioration du port des Abériaux tous les frais

occasionnés par cette réalisation.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 septembre 1988 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

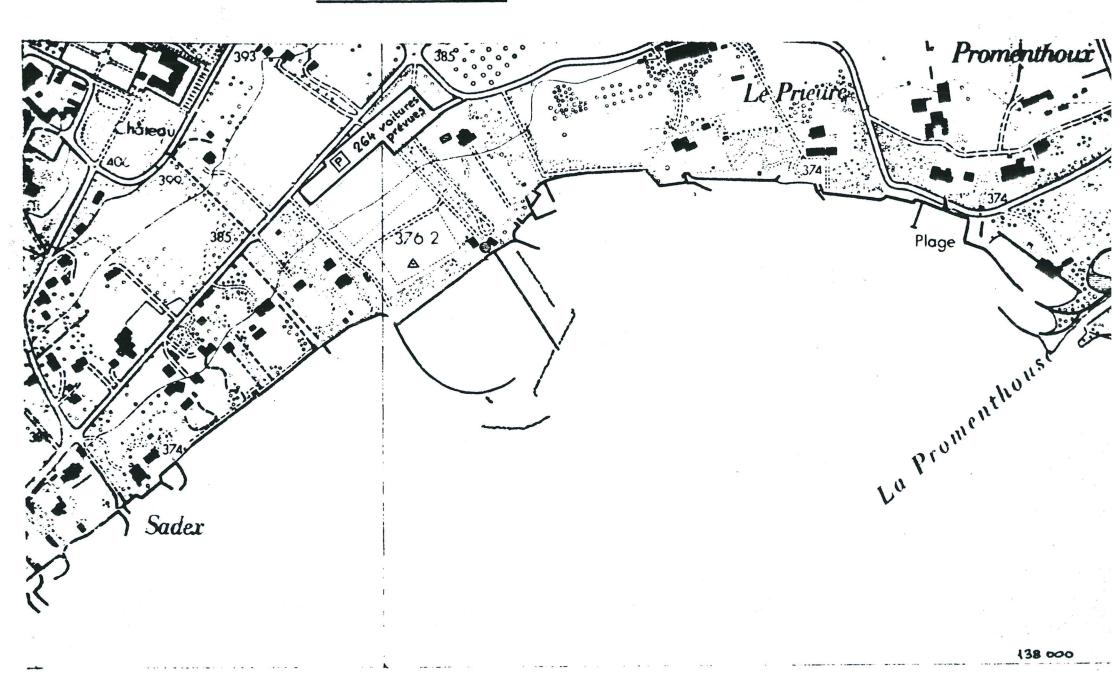
AU NOM DE MUNICIPALITE
le syndic le secrétaire

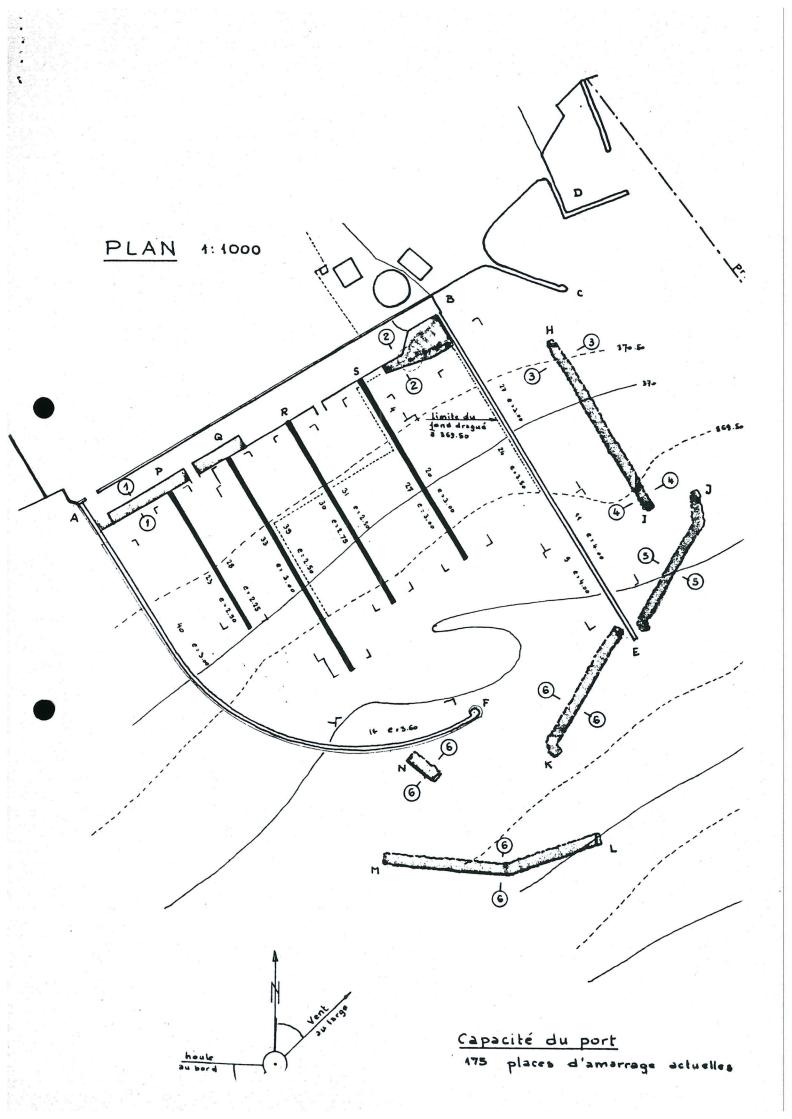
Annexes: 1 plan de situation,

1 plan du port,

M. Jaccard

1 croquis.





# ( jetée E-J)

